

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

Absents : Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 3

Nombre de votants : 20

**DELIBERATION 2023-25. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - ADOPTION DU
BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Monsieur le Rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de budget primitif annexe du service EAU pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES		CREDITS OUVERTS
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	244 190.00
012	Charges de personnel	201 000.00
014	Atténuation de produits	54 800.00
023	Virement à la section d'Investissement	-
042	Opérations d'ordre entre sections	176 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 510.00
66	Charges financières	21 000.00
67	Charges exceptionnelles	10 000.00
68	Provisions risques et charges exceptionnelles	
	Total dépenses de fonctionnement	709 500.00

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet. www.telerecours.fr.

Reçu le 13/04/2023

Page 1 sur 3

202325-DE

002	Excédent antérieur reporté		15 216.43
013	Atténuation de charges		5 000.00
042	Opération ordre		45 000.00
70	Produits des services		644 283.57
77	Produits exceptionnels		-
	Total recettes de fonctionnement		709 500.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES		<i>Mesures nouvelles</i>	<i>Restes à réaliser</i>
DEPENSES			
			<i>Crédits ouverts</i>
040	Opération ordre	45 000.00	45 000.00
001	Solde exécution reporté	140 336.66	140 336.66
16	Emprunts & dettes	72 000.00	72 000.00
20	Immobilisations incorporelles		85 716.28
21	Immobilisations corporelles	77 900.00	14 010.83
23	Immobilisations en cours	22 304.23	-
	Total dépenses d'investissement	357 540.89	99 727.11
RECETTES			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	-
021	Virement de la sect° de fonct.		
040	Opérations d'ordre entre sections	176 000.00	176 000.00
1068	Résultat affecté	3 700.00	3 700.00
13	Subventions d'investissement	21 130.63	236 437.37
16	Emprunts & dettes	20 000.00	20 000.00
	Total recettes d'investissement	220 830.63	236 437.37

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Telerecours Citoyens » accessible par le site internet. www.telerecours.fr.

Le projet de budget primitif 2023– Service Eau – tel qu’il est décrit dans les tableaux ci-dessus prend en compte :

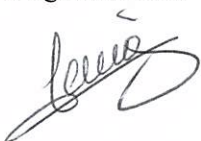
- La reprise des résultats 2022 des sections de fonctionnement et d’investissement,
- Les restes à réaliser en dépenses et recettes d’investissement 2022,

Vu l’avis conforme des commissions des « Finances, Administration Générale et Travaux » réunies le 5 avril 2023,

Vu l’avis du conseil d’exploitation de la Régie réuni le 3 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, Madame MILLET, Messieurs BRUNEL, PIALET et MACQ par procuration votant contre, ADOPTE le Budget Primitif pour l’exercice 2023 tel qu’indiqué dans les tableaux précédents.

Le Secrétaire de séance
Angéla LAVIE



Le Maire
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le **13 AVR. 2023**
et l’affichage le : **13 AVR. 2023**